


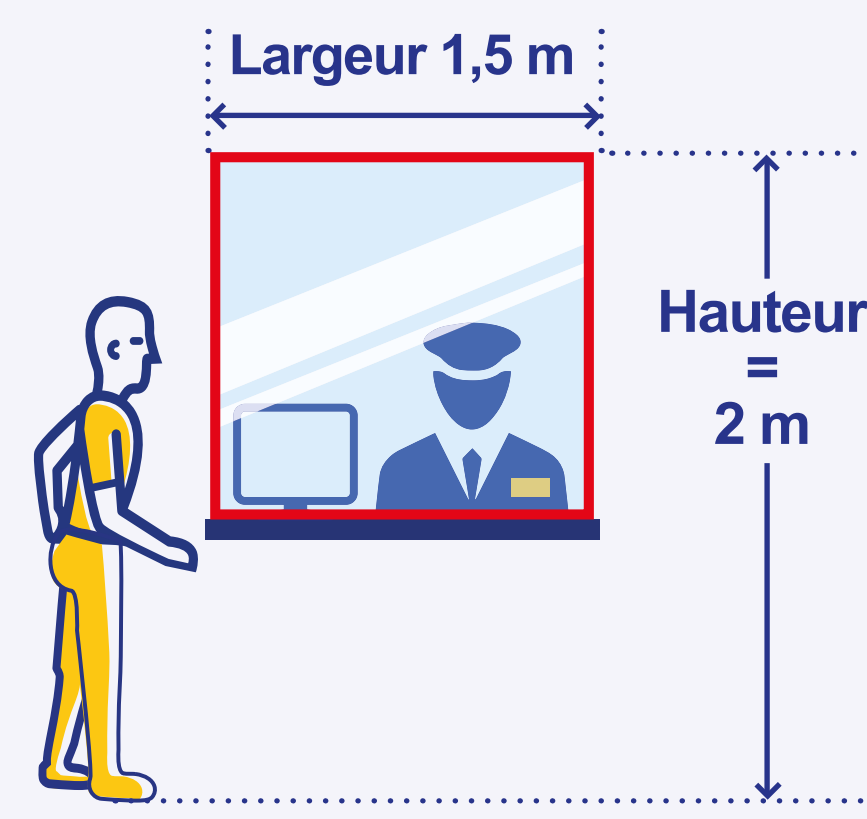
Consigne générale : faire respecter les mesures contre le Covid-19 mises en place dans le magasin



Barrières physiques :

éviter/limiter le contact physique direct avec la clientèle, se protéger des projections de gouttelettes ou de particules

- Équiper les postes de travail/accueil fixes, si possible, avec un **écran transparent de protection** contre les projections.
- Mettre à disposition des salariés une **visière faciale/frontale** ou des **masques**
- **Limiter les contacts directs** avec les clients :
 - conserver une distance de sécurité de 1 m minimum avec le public
 - utiliser un porte-voix si nécessaire 



Barrières hygiéniques :

se protéger et limiter la propagation

- Mettre à disposition des salariés du **gel hydroalcoolique**
- Organiser le nettoyage des postes de travail permanents avec des lingettes désinfectantes **virucides**
- **Nettoyer et désinfecter si possible les visières de protection** après chaque utilisation et les ranger à l'abri dans un endroit propre
- Rappeler les **gestes barrières** aux salariés :



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Le port de gants jetables n'est pas recommandé dans le cadre de la prévention contre le Covid-19. Le port de gants de travail adaptés peut cependant être nécessaire pour certaines tâches

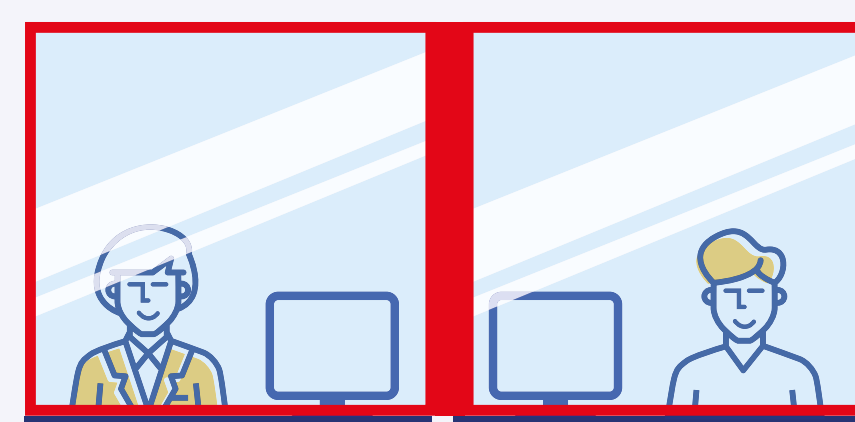
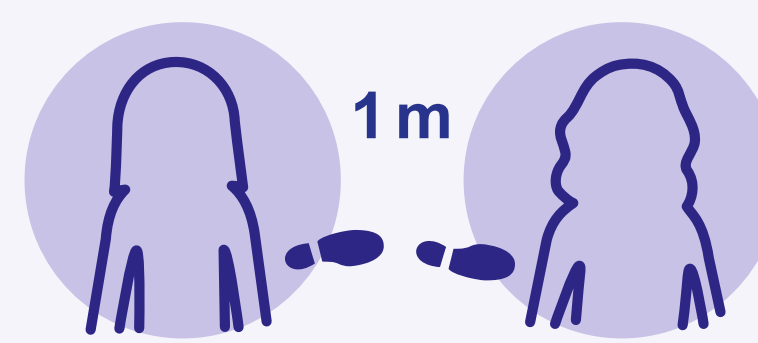
Rappel : les mains, même gantées, ne doivent pas être portées au visage au cours de l'activité



Barrières organisationnelles :

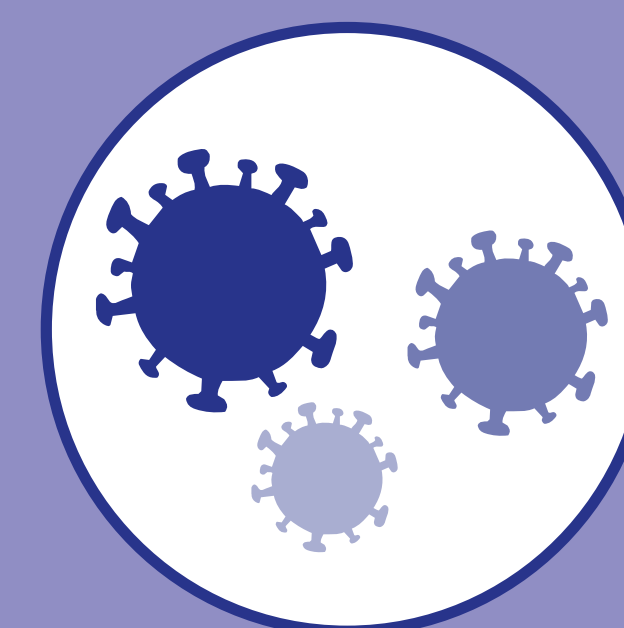
limiter les risques de contamination

- Réguler les **flux entrants de clients** dans le magasin
- Faire respecter les **distances de sécurité d'1 m minimum** avec la clientèle pour les tâches de contrôle, de renseignements, etc.
- Organiser les files d'attente :
 - réguler l'attente des clients face à l'agent de sécurité
 - privilégier les dispositifs de gestion de «file unique»
 - matérialiser et maintenir les distances de sécurité d'1m minimum entre chaque client
- **Aménager le poste de travail** afin de respecter les distances de sécurité entre les salariés. Pour les espaces exigus, intégrer des écrans de protection transparents entre chaque poste de travail



Communiquer auprès de vos salariés pour les sensibiliser au danger de ce virus, leur expliquer les mesures de prévention et la nécessité de les respecter strictement

Fiche employeur



COVID-19

DANS VOTRE MAGASIN

MESURES DE PRÉVENTION DES AGENTS DE SÉCURITÉ ET DES PERSONNELS EN CHARGE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

